

Bulletin Hebdomadaire de Veille Sanitaire Internationale - Santé Animale

Les modalités d'élaboration du bulletin hebdomadaire de veille sanitaire internationale en santé animale (BHVSIS-SA), ainsi que les archives sont disponibles [ici](#).

Le BHVSIS-SA rapporte et met en perspective des signaux et des alertes en santé animale au niveau national et international.

Ce bulletin n'engage que son comité de rédaction et non les organismes membres de la Plateforme. Pour toutes questions: plateforme-esa@anses.fr.

Ce document créé dans le cadre de la Plateforme d'épidémiosurveillance en santé animale (ESA) peut être utilisé et diffusé pour tout ou partie par tout média à condition de ne pas apporter de modification au contenu et de citer la source comme suit "© <https://www.plateforme-esa.fr/>"

Pour accéder à la thématique souhaitée, cliquez directement sur le titre

		<u>Fièvre catarrhale ovine en Europe</u> : Premier foyer de sérotype 16 déclaré en Grèce
		<u>Fièvre de la Vallée du Rift en Afrique</u> : Le Soudan après la Mauritanie et le Sénégal ?
		<u>Fièvre West Nile en Europe</u> : Réduction de l'incidence
		<u>Influenza aviaire hautement pathogène en Europe</u> : Deuxième déclaration en France – premières déclarations en Croatie et en Italie
		<u>Peste porcine africaine (Europe, Asie et Océanie)</u> : Allemagne - poursuite des détections
		<u>Dangers sanitaires à actualité réduite</u> : Influenza aviaire faiblement pathogène en Europe, Rage en Europe, Stomatite vésiculeuse aux Etats-Unis



Pas ou peu d'évolution
significative de la situation
épidémiologique



Situation épidémiologique en
évolution



Situation épidémiologique
préoccupante



Nouvelle fiche



Fiche actualisée

Les textes en gris clair reprennent des textes de la/des semaine(s) précédente(s)





PREMIER FOYER DE SEROTYPE 16 DECLARE EN GRECE

Les essentiels

- **Grèce** : Le premier foyer de sérotype 16 de la saison en Europe

En 2020, le nombre de foyers de FCO a fortement augmenté, au niveau européen, à partir du 01/07/2020, date considérée comme le début de la saison 2020-2021 pour la présente fiche. La figure 1 montre la distribution des foyers de FCO du 01/07 au 22/11/2020 avec des foyers de sérotype 4 dans le sud et l'est de l'Europe (Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Croatie, Grèce, Italie, Portugal, République de Macédoine du Nord, Roumanie, Serbie), de sérotype 8 dans l'ouest de l'Europe (Allemagne, France, Luxembourg, Suisse et nord de l'Espagne), de sérotype 1 au sud de l'Espagne et de sérotype 16 en Grèce. Deux pays d'Europe sont particulièrement atteints cette saison : la République de Macédoine du Nord (404 foyers notifiés) et la Grèce (335 foyers notifiés) (Tableau 1).

Le tableau 1 présente la date de confirmation des premiers foyers par type de cheptel et par pays et précise le nombre de foyers déclarés depuis le 01/07/2020 et au cours de la semaine précédant la publication du bulletin. Une carte précisant les zones géographiques en Europe soumises à des mesures de surveillance et de restrictions de mouvements, en lien avec la circulation de sérotypes de FCO, est disponible sur le site de l'UE ([carte au 04/11/2020](#)).

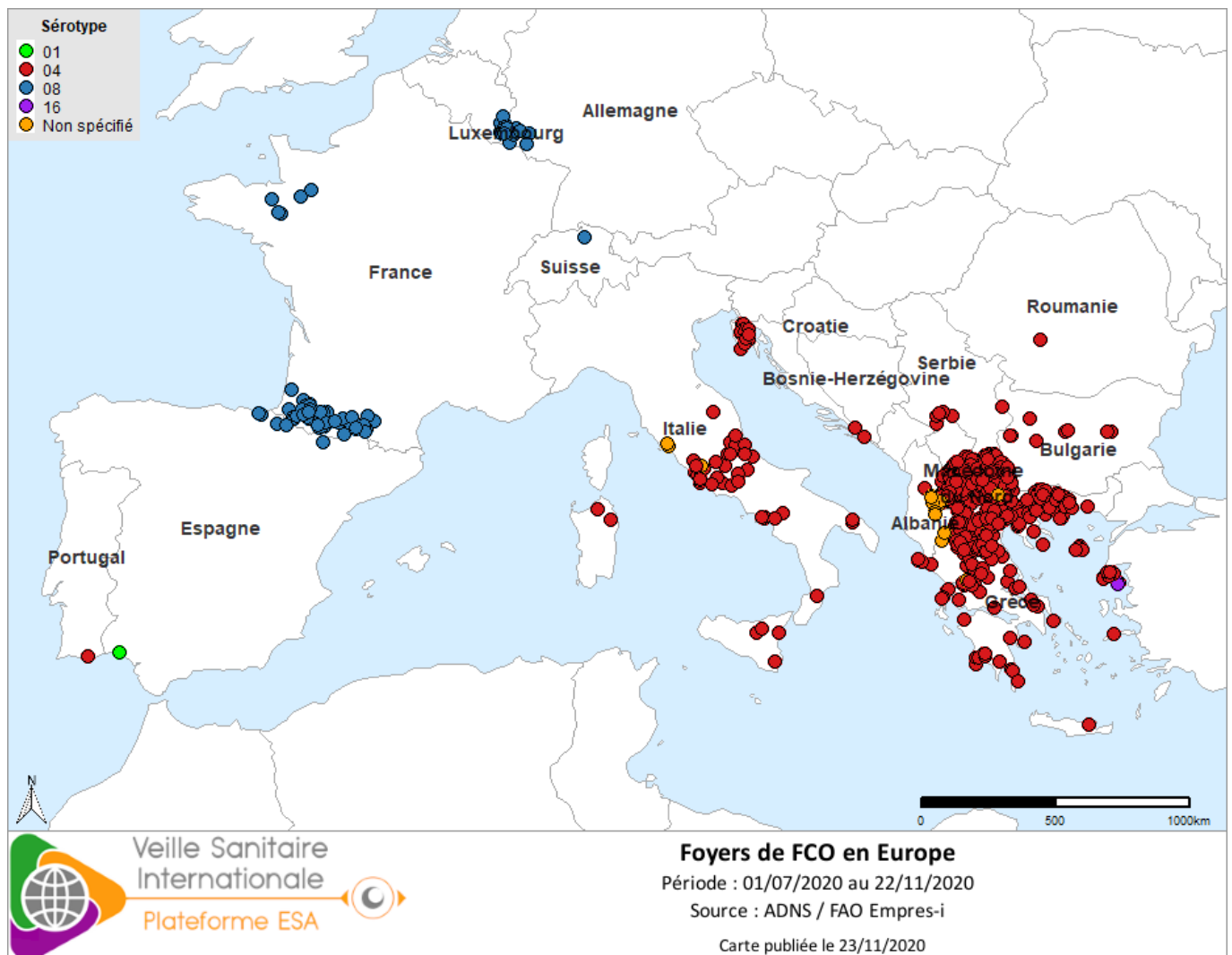


Figure 1. Localisation des foyers de FCO déclarés du 01/07 au 22/11/2020 en Europe. A noter que les foyers bulgares sont des foyers dans la faune sauvage (source : Commission européenne ADNS au 22/11/2020 et FAO/Empres-i au 22/11/2020)





FIEVRE CATARRHALE OVINE EN EUROPE



Tableau 1. Nombre de foyers de FCO déclarés par pays et type de cheptel du 16 au 22/11/2020 inclus et confirmés depuis le début de la saison 2020 (sources : Commission européenne ADNS au 22/11/2020 et OIE au 22/11/2020). *NB : Les modalités de notification peuvent différer selon les pays.* Les élevages mixtes ovin/bovin ou caprin/bovin sont indiqués entre parenthèses. Il est considéré que la saison 2020-2021 de FCO en Europe a débuté le 01/07/2020, date à partir de laquelle le nombre de foyers a fortement augmenté en Europe.

Pays	Type de cheptel	Date de première confirmation	Nombre de foyers domestiques et cas sauvages		Sérotype(s) concerné(s)
			confirmés en saison 2020	déclarés du 16 au 22/11	
Albanie	Ovins caprins	27/10/2020	1	/	4
	Ovins caprins	10/08/2020	1	/	non encore déterminé
	Bovins	06/08/2020	2(+5)	/	non encore déterminé
Allemagne	Bovins	09/10/2020	1(+1)	/	8
Bosnie Herzégovine	Ovins caprins	20/10/2020	1	/	4
Bulgarie	Espèce sauvage	09/10/2020	12	/	4
Croatie	Ovins caprins	03/11/2020	1	/	4
	Bovins	16/10/2020	19(+1)	/	4
Espagne	Ovins caprins	06/11/2020	1	/	1
	Bovins	21/10/2020	5	1	8
France	Ovins caprins	17/08/2020	17	/	8
	Bovins	20/07/2020	28(+18)	/	8
Grèce	Ovins caprins	30/07/2020	306	17	4
	Ovins caprins	11/11/2020	13	13	4, 16*
	Ovins caprins	12/11/2020	1	1	16
	Ovins caprins	20/08/2020	5	/	non encore déterminé
	Bovins	19/08/2020	8(+2)	(1)	4
Italie	Ovins caprins	01/07/2020	21	/	4
	Ovins caprins	05/10/2020	5	1	non encore déterminé
	Bovins	24/07/2020	24	4	4
Luxembourg	Ovins caprins	06/10/2020	1	/	8
	Bovins	07/09/2020	23	2	8
Portugal	Ovins caprins	03/11/2020	1	/	4
République de Macédoine du Nord	Ovins caprins	09/07/2020	394	/	4
	Ovins caprins	04/08/2020	3	/	non encore déterminé
	Bovins	06/08/2020	1(+5)	/	4
	Non précisé	30/07/2020	1	/	4
Roumanie	Bovins	02/09/2020	(1)	/	4
Serbie	Ovins caprins	19/10/2020	4	/	4
	Bovins	20/10/2020	(2)	/	4
Suisse	Ovins caprins	/	/	/	/
	Bovins	29/10/2020	1	/	8
Total Europe		01/07/2020	901 (+35)	38 (+1)	1, 4, 8, 16

*détection des deux sérotypes au sein de chaque foyer





France

Depuis le 01/01/2018, les sérotypes 4 et 8 sont considérés comme enzootiques sur le territoire français métropolitain (source : DGAL).

Des formes cliniques de FCO de sérotype 8 ont été observées dans les départements de l'extrême sud-ouest de la France continentale depuis août 2020. Les deux premiers foyers de sérotype 8 ont ainsi été confirmés le 20/08/2020 dans les Landes chez une vache gestante, et le 17/08/2020 dans les Hautes-Pyrénées chez une brebis gestante. Depuis ces deux premiers foyers, 60 autres foyers avec forme clinique ont été déclarés. Sept départements sont désormais concernés dont cinq départements du sud-ouest (l'Ariège, la Haute-Garonne, les Landes, les Pyrénées-Atlantiques et les Hautes-Pyrénées) ainsi que l'Ille-et-Vilaine et la Mayenne (source : Commission européenne ADNS au 16/11/2020). Les quinze foyers déclarés la semaine dernière l'ont été dans les Pyrénées-Atlantiques, les Hautes-Pyrénées, les Landes et l'Ille-et-Vilaine. Ces quinze foyers concernaient des élevages bovins, ovins, mixtes bovins/ovins/caprins et ovins/caprins (source : Commission européenne ADNS au 16/11/2020). Ceci porte à 62 le nombre de foyers (avec signes cliniques) de FCO à sérotype 8 déclarés depuis le 01/07/2020 (Tableau 1 et Figure 1). Par ailleurs de nombreux dépistages virologiques positifs sont observés dans le cadre des contrôles avant échanges intra-UE dans plusieurs départements dans le sud-ouest et dans le grand ouest.

Grèce

En 2020, les premiers foyers ont été déclarés le 31/07/2020 (n=8). Au 22/11/2020, la Grèce a notifié 325 foyers ovins-caprins, huit foyers bovins et deux foyers mixtes (petit ruminants/bovins). Elle est le deuxième pays le plus atteint d'Europe derrière la République de Macédoine du Nord (source : Commission européenne ADNS au 22/11/2020). Jusqu'ici concernée uniquement par des foyers de sérotype 4, la Grèce a notifié le 17/11/2020 des foyers de sérotype 16 et des foyers regroupant des animaux atteints du sérotype 4 et du sérotype 16 sur les îles de Lesbos et Samos. Le sérotype 16 de la FCO avait circulé en Grèce en 2019 dans ces mêmes régions. Ces deux îles sont également proches de la Turquie qui a déclaré des foyers de sérotype 16 en 2017 (source : Commission européenne ADNS au 22/11/2020).

Portugal

A la suite de la confirmation d'un foyer de FCO de sérotype 4 dans le district de Faro le 03/11/2020, la vaccination des ovins adultes reproducteurs et des jeunes ovins futurs reproducteurs est rendue obligatoire dans la région d'Algarve (Source : [communication des autorités](#) au 17/11/2020).

Contexte de la FCO en Europe depuis 2014 (Source : Commission européenne ADNS au 20/09/2020, Figure 2)

A noter que depuis le 01/01/2018 la France est en zone réglementée pour les sérotypes 4 et 8 de la FCO et à compter de cette date seuls les foyers liés à des formes cliniques de FCO sont notifiés via l'ADNS. Les données utilisées dans le présent document sont issues de la base de données ADNS. Chaque Etat membre est responsable des déclarations.

Saison 2014-2015

Le virus de la FCO de sérotype 1 est apparu en Italie continentale en janvier 2014 puis a atteint la Sardaigne et la Sicile. En novembre 2014 ce sérotype est apparu en Espagne, jusque-là atteinte uniquement du sérotype 4. Fin 2014 la FCO de sérotype 1 touchait l'ensemble de l'Italie au sud de l'Emilie-Romagne.

La FCO de sérotype 4 a ensuite été détectée dans le sud de l'Espagne puis en juin 2014 dans le sud de la Grèce avant d'atteindre le nord du pays puis la Macédoine du Nord et la Bulgarie en juillet 2014. Elle s'est ensuite étendue en Roumanie, en Serbie, en Moldavie, en Ukraine, en Hongrie et sur tout le pourtour adriatique dont la région des Pouilles en Italie début 2015.

Saisons 2015-2016 et 2016-2017

En septembre 2015, la France a déclaré des foyers de FCO de sérotype 8 dans le centre du pays. Le virus a ensuite diffusé petit à petit en France sur une diagonale nord-est / sud-ouest suivi d'une densification des cas jusqu'au début de l'année 2017. L'Italie notifiait toujours des foyers de FCO de sérotype 1 sur l'ensemble de son territoire au sud de l'Emilie Romagne et des foyers de FCO de sérotype 4 dans la région des Pouilles et en Calabre plus nombreux que lors de la saison précédente avec une extension jusqu'au nord de l'Italie. Fin 2016 l'ensemble du pourtour adriatique était touché par la FCO de sérotype 4.

En octobre 2015, le Portugal notifiait des foyers de FCO de sérotype 1 et l'Espagne des foyers de sérotype 4 dans le sud du pays.

Saison 2017-2018

En juin 2017, la France a notifié quelques foyers de FCO de sérotype 8 dans les mêmes zones que celles atteintes la saison précédente puis ces foyers se sont fortement densifiés dans ces zones jusqu'en mars 2018 avec une





extension à l'ouest vers la Bretagne. La FCO de sérotype 4 a été détectée en Corse puis en France continentale en novembre 2017. L'Italie et l'Espagne ont notifié des cas de FCO de sérotypes 1 et 4 sur cette saison.

Saison 2018-2019

Le sérotype 8 de la FCO restait présent sur les mêmes localisations en France continentale fin 2018 avec une extension du virus au nord et l'est atteignant la Belgique, l'Allemagne et la Suisse. La France, l'Espagne, le Portugal et le sud de l'Italie, dont la Sardaigne et la Sicile, notifiaient des foyers de FCO de sérotype 4.

Saison 2019-2020

En septembre 2019, la FCO de sérotype 8 a été détectée en Suisse et en Belgique puis en Allemagne et en France. Des foyers de FCO de sérotype 1 ont été détectés dans le sud de l'Italie et de sérotype 1 et 4 en Sardaigne et Sicile. Les saisons 2018-2019 et 2019-2020 ont concerné un nombre beaucoup plus faible de foyers que les saisons précédentes (Figure 1). Une carte interactive des foyers de FCO en Europe est disponible sur le site de la Plateforme ESA et permet de visionner l'évolution des foyers de FCO sur ces différentes saisons ([lien](#)).

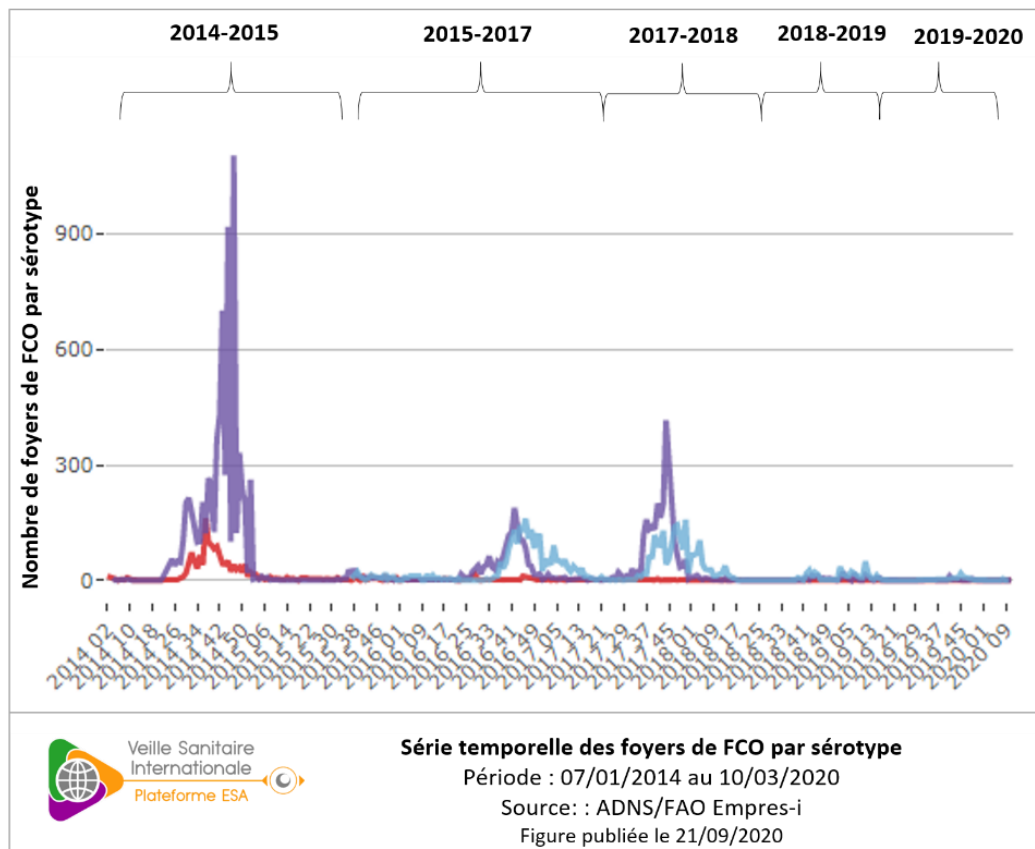


Figure 2. Série temporelle par semaine des foyers de FCO par sérotype du 07/01/2014 au 10/03/2020 en Europe (pays notifiant à l'ADNS) ; rouge : sérotype 1, violet : sérotype 4, bleu : sérotype 8. Sont précisées les périodes relatives aux saisons décrites ci-dessus (source : Commission européenne ADNS au 20/09/2020, FAO Empres-i via l'[outil interactif](#) de la Plateforme ESA)





LE SOUDAN APRES LA MAURITANIE ET LE SENEGAL ?

Les essentiels

- Mauritanie : un cinquième foyer a été déclaré le 28/09/2020. Il s'agit d'un foyer bovin.
- Sénégal : un cas sur une antilope a été notifié à l'OIE le 15/10/2020. L'apparition des symptômes remonte au 03/09/2020.
- Soudan : la presse rapporte des cas humains et foyers animaux de FVR mais les autorités démentent.

Mauritanie

La Mauritanie a déclaré quatre foyers de fièvre de la vallée du Rift (FVR), confirmés par PCR le 23/09/2020, sur des camélidés ayant présenté des symptômes entre le 17 et le 22/09/2020. Le précédent foyer remontait à décembre 2018 (source : [OIE le 24/09/2020](#)). Suite à une communication personnelle avec les scientifiques de l'Onardel (Laboratoire national de diagnostic vétérinaire mauritanien), le laboratoire national de référence FVR français (Cirad) précise que le dromadaire n'est pas la seule espèce touchée, mais aussi les bovins et les petits ruminants. Ceci est confirmé par cet [article média](#) au 13/10/2020 indiquant que 33 camélidés, quatre petits ruminants et six bovins seraient atteints. Comme c'était le cas en 2010 et 2012, le dromadaire a développé des signes plus graves que ceux qui étaient jusque-là habituellement observés sur cette espèce avec des mortalités précoces et des cas d'hémorragie. Une notification d'un cinquième foyer concernant des bovins a été faite à la FAO le 28/09/2020. Le nombre d'animaux concernés n'est pas précisé.

Selon le Ministère de la santé cité par la presse locale en ligne, la présence du virus a été confirmée chez treize personnes décédées dans neuf régions différentes [1] (Source : [média au 13/10/2020](#)). Un risque de propagation plus au nord, en particulier au Maroc, est à considérer compte tenu des flux d'animaux existants avec ce pays.

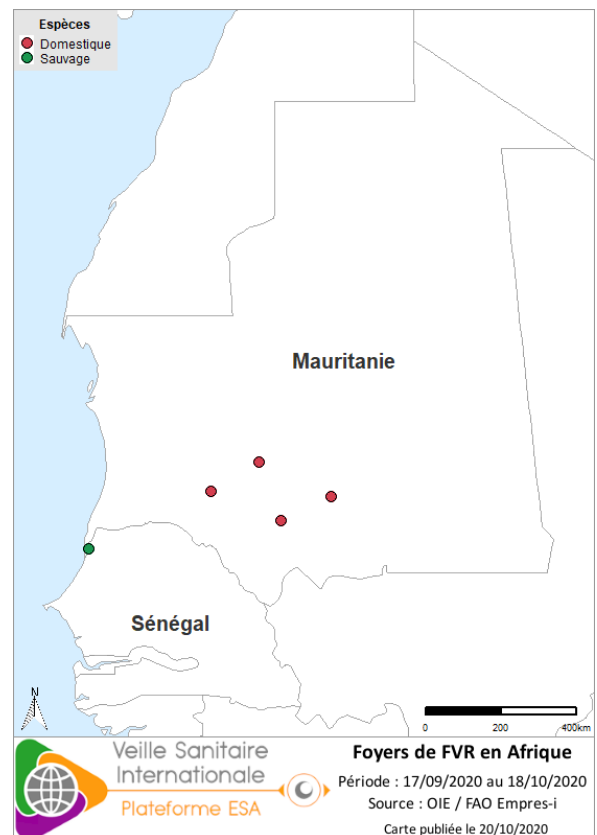
Sénégal

Le Sénégal a notifié le 15/10/2020 un cas de FVR sur une antilope (*Hippotragus equinus*) vivant dans le delta du fleuve Sénégal à la frontière mauritanienne confirmé par PCR le 14/09/2020. L'animal avait présenté des signes cliniques (hyperthermie, abattement) le 03/09/2020. L'autopsie a mis en évidence des lésions d'ictère sur les muqueuses buccales et oculaires, et sur les viscères abdominaux ainsi qu'une hépatosplénomégalie. L'animal vivait dans une réserve privée aménagée où deux autres antilopes sont présentes. Une pluviométrie très importante a été constatée sur cette période (Source : [OIE au 15/10/2020](#)). Ces conditions pourraient expliquer une prolifération des moustiques vecteurs. Cette zone est considérée comme enzootique par la communauté scientifique [2- 5].

Ce cas au Sénégal pourrait soit être un cas primaire en lien avec la situation enzootique dans la région soit être lié à des mouvements d'animaux depuis la Mauritanie vers le Sénégal, beaucoup de ces échanges se faisant par camion via la digue du barrage de Diama à quelques kilomètres du cas de cette antilope [6-7]. La comparaison des séquences génétiques des souches mauritaniennes et sénégalaises pourrait permettre de distinguer ces deux hypothèses.

Figure 1. Foyers de FVR déclarés du 17/09 au 18/10/2020 (dont deux points superposés pour la Mauritanie le 24/09/2020 (source : [OIE le 24/09/2020](#) /FAO-Empres-i au 18/10/2020).

La FVR est une maladie des ruminants domestiques et sauvages et des humains, causée par le virus de la FVR (Phlebovirus). Elle cause classiquement des avortements et mortalités néonatales





FIEVRE DE LA VALLEE DU RIFT EN AFRIQUE



chez les ruminants, et un éventail de symptômes allant d'un syndrome grippal bénin à des formes graves chez les humains (1-5 % des cas: méningo-encéphalite, rétinite, fièvre hémorragique) [8].

La localisation des foyers rapportés ici est conforme à la distribution géographique et temporelle des foyers primaires de cette maladie en Mauritanie. En effet, la plupart d'entre eux surviennent en zone aride, et sont liés à la pullulation d'un moustique vecteur adapté à ces conditions éco-climatiques - *Aedes vexans*, dans les mares temporaires après les premières grosses pluies, souvent en juillet dans cette région. La contamination humaine est surtout liée à la manipulation des animaux infectés et de leurs produits, par exemple à l'occasion des abattages ou lors des avortements. La commercialisation des petits ruminants à l'occasion de la fête de l'Aïd El Kebir (appelée Tabaski en Afrique de l'Ouest) - intervenue en août cette année, a probablement contribué à la dissémination du virus, et à l'exposition de la population mauritanienne.

Soudan

Des rumeurs persistantes sont rapportées par Promed depuis début octobre 2020 [9], la presse soudanaise ayant publié différents articles mentionnant des décès humains et des foyers animaux dans l'Etat du Nord, frontalier avec l'Egypte et la Libye. Ces rumeurs sont toutefois démenties par les autorités soudanaises. Le Soudan a connu un épisode de FVR en 2019, et reste un des pays d'Afrique les plus touchés par cette maladie, avec des conséquences graves pour la santé publique et l'économie (arrêt des exportations de ruminants sur pieds vers l'Egypte et l'Arabie Saoudite).

Références

- [1] Sahara Média, 2020. Mauritanie : 8 décès suite à la fièvre de la vallée du Rift ([lien](#))
- [2] Wilson, M. L.; Chapman, L. E.; Hall, D. B.; Dykstra, E. A.; Ba, K.; Zeller, H. G.; Traore-Lamizana, M.; Hervy, J. P.; Linthicum, K. J. & Peters, C. J. Rift Valley fever in rural northern Senegal: human risk factors and potential vectors American. Journal of Tropical Medicine and Hygiene, 1994, 50, 663-75 ([lien](#))
- [3] Thonnon, J.; Picquet, M.; Thiongane, Y.; Lo, M.; Sylla, R. & Vercruyssen, J. Rift Valley fever surveillance in the lower Senegal river basin: update 10 years after the epidemic. Trop. Med. Int. Health, 1999, 4, 580-585 ([lien](#))
- [4] Chevalier, V.; Thiongane, Y. & Lancelot, R. Endemic transmission of Rift Valley fever in Senegal. Transboundary and Emerging Diseases, 2009, 56, 372-374 ([lien](#))
- [5] Zeller, H. G.; Fontenille, D.; Traore-Lamizana, M.; Thiongane, Y. & Digoutte, J. P. Enzootic activity of Rift Valley fever virus in Senegal. American Journal of Tropical Medicine and Hygiene, 1997, 56, 265-72 ([lien](#))
- [6] Apolloni, A.; Nicolas, G.; Coste, C.; El Mamy, A. B.; Yahya, B.; El Arbi, A. S.; Gueya, M. B.; Baba, D.; Gilbert, M. & Lancelot, R. Towards the description of livestock mobility in Sahelian Africa: Some results from a survey in Mauritania PloS one, 2018, 13, e0191565 ([lien](#))
- [7] Nicolas, G.; Apolloni, A.; Coste, C.; Wint, G. R. W.; Lancelot, R. & Gilbert, M. Predictive gravity models of livestock mobility in Mauritania: The effects of supply, demand and cultural factors. PloS one, 2018, 13, e0199547 ([lien](#))
- [8] Arsevska, E.; Lancelot, R.; El Mamy, B. & Cêtre-Sossah, C. Situation épidémiologique de la fièvre de la Vallée du Rift en Afrique de l'Ouest et du Nord. Bulletin épidémiologique, santé animale et alimentation, 2016, 74, 25-29.
- [9] Promedmail.org, Archive Number: 20201102.7908919, consulté le 10/11/2020





REDUCTION DE L'INCIDENCE

Les essentiels

- **Espagne** : Un nouveau foyer confirmé.
- **Italie** : Un nouveau foyer confirmé.
- **Europe** : 220 cas et foyers confirmés pour la saison 2020, depuis le 17/07/2020.

L'incidence hebdomadaire de la fièvre West Nile en Europe a fortement réduit ces quatre dernières semaines (Figure 1).

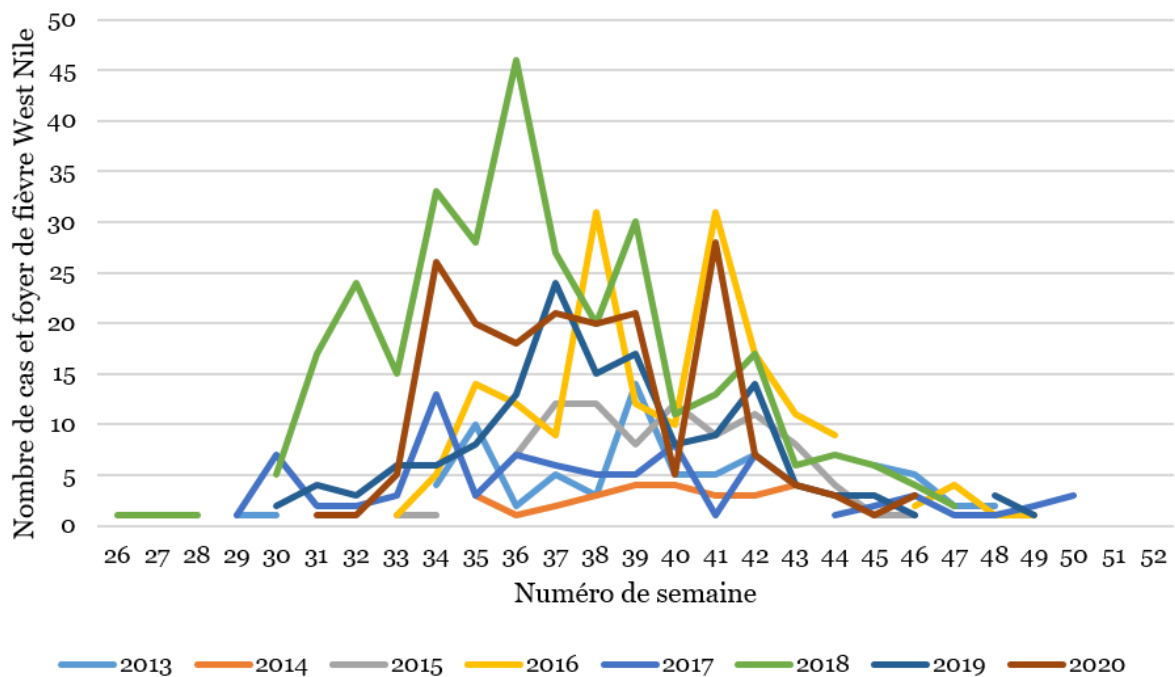


Figure 1. Nombre hebdomadaire de cas et de foyers de fièvre West Nile confirmés en Europe depuis 2013 et jusqu'au 15/11/2020 – semaine 46 (source : Commission européenne ADNS au 16/11/2020).

Espagne

L'Espagne a confirmé un seul nouveau foyer équin le 20/11/2020. Au total, 139 foyers ont été confirmés depuis le début de la saison 2020 (source : Commission européenne ADNS au 23/11/2020).

France

Pour la saison 2020, cinq foyers équins ont été confirmés :

- le 26/08 en Corse-du-Sud dans une exploitation de dix-neuf équidés
- le 23/09 chez des chevaux présentant des signes cliniques au sein d'exploitations de 75 équidés dans le Var
- le 23/09 dans une exploitation de sept équidés en Haute-Corse
- le 15/10 dans deux exploitations en Corse-du-Sud (apparition de signes neurologiques de type ataxie et parésie respectivement les 30/09 et 02/10) (source : Commission européenne ADNS au 19/10/2020).





FIEVRE WEST NILE EN EUROPE



Italie

L'Italie a notifié un nouveau foyer équin le 20/11/2020 localisé dans le sud-est du pays. Ce dernier avait été confirmé le 02/11/2020 (source : Commission européenne ADNS au 23/11/2020).

Tableau 1. Nombre de foyers domestiques et cas sauvages de West Nile déclarés par pays du 16 au 22/11/2020 inclus et confirmés depuis le début de la saison 2020 (source : Commission européenne ADNS au 23/11/2020, [Sikkema et al. Eurosurveillance](#)).

Pays	Type d'animaux	Date de première confirmation	Nombre de foyers domestiques et cas sauvages		Espèces concernées
			confirmés pour la saison 2020 ¹	déclarés du 16 au 22/11	
Allemagne	Avifaune sauvage et captive	17/07/2020	32	0	phaenicoptéridés, passéridés, accipitridés, bomicillidés, corvidés, strigidés
	Equidés	08/09/2020	21	0	/
Autriche	Equidés	05/10/2020	2	0	/
Bulgarie	Avifaune sauvage et captive	09/10/2020	2	0	corvidé, <i>Coturnix coturnix</i>
Espagne	Equidés	10/08/2020	139	1	/
France	Equidés	24/08/2020	5	0	/
Hongrie	Equidés	23/09/2020	1	0	/
Italie	Equidés	07/08/2020	15	1	/
Pays-Bas	Avifaune sauvage	22/08/2020	1	0	<i>Curruca communis</i>
Portugal	Equidés	31/07/2020	2	0	/
Total Europe		17/07/2020	218	2	

Pour en savoir plus

- Un suivi hebdomadaire des cas humains en Europe est disponible sur le site de l'ECDC ([lien](#)). Huit pays européens ont déclaré des cas de fièvre West Nile pour cette saison : Allemagne, Bulgarie, Grèce, Hongrie, Espagne, Italie, Pays-Bas et Roumanie (source : ECDC au 19/11/2020)
- Un bilan de la surveillance West Nile en France en 2019 a été publié le 25/03/2020 sur le site de la Plateforme ESA ([lien](#)).



¹ Pour la présente fiche, il est considéré que la saison européenne 2020 a débuté le 17/07/2020 lors de l'apparition des premiers cas en faune sauvage en Allemagne





FIEVRE WEST NILE EN EUROPE

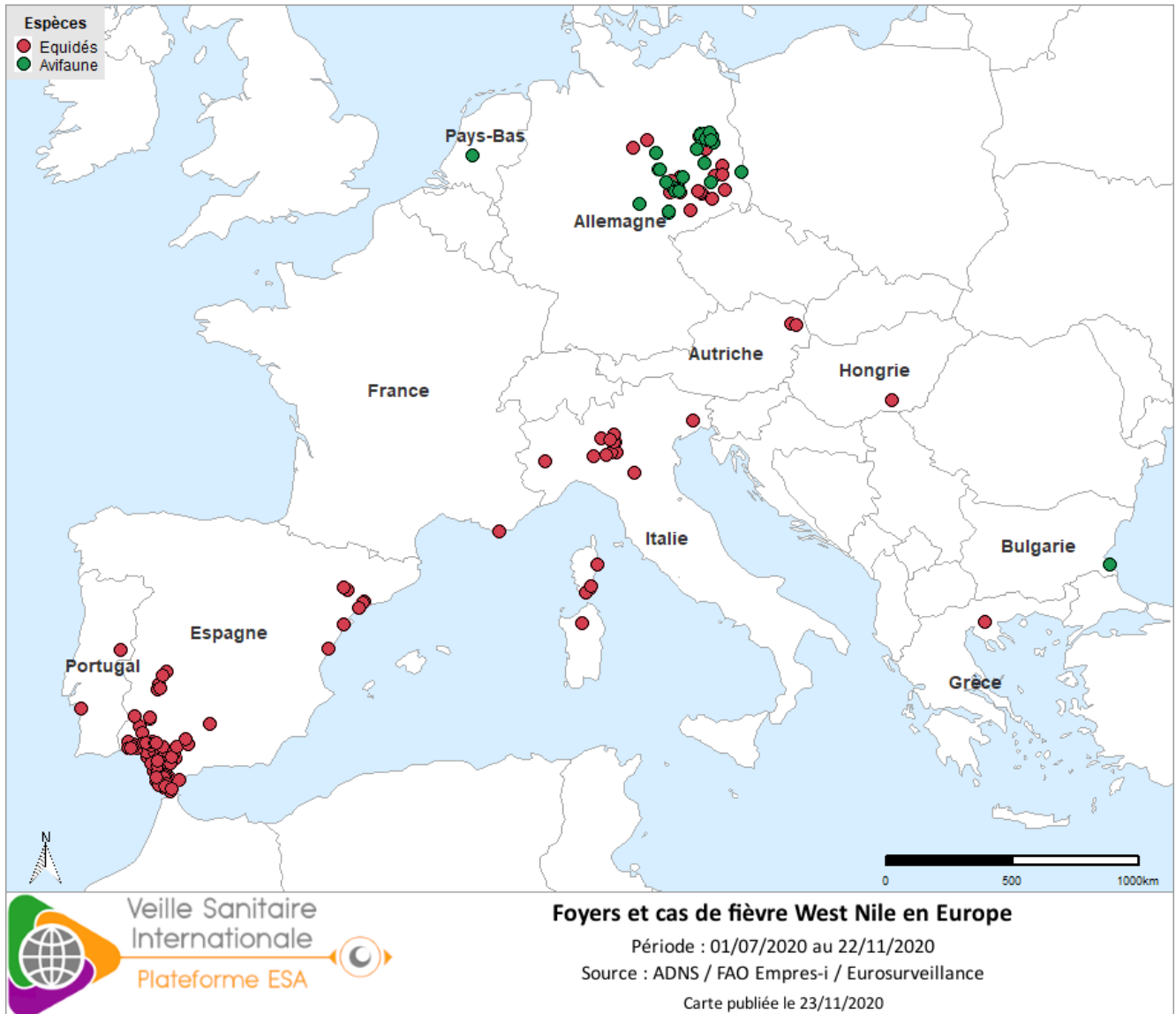


Figure 2. Foyers équins (rouge) et dans l'avifaune sauvage (vert) de fièvre West Nile confirmés en Europe du 01/07 au 22/11/2020 (source : Commission européenne ADNS / OIE au 23/11/2020, *Sikkema et al. eurosurveillance*)





DEUXIEME DECLARATION EN FRANCE

PREMIERES DECLARATIONS EN CROATIE ET EN ITALIE

Les essentiels

- **France** : Un deuxième foyer, situé dans les Yvelines.
- **Allemagne** : Les déclarations explosent dans l'avifaune sauvage pour atteindre 275 cas et dix foyers (+73 en une semaine).
- **Croatie** : Première déclaration dans l'avifaune domestique.
- **Italie** : Premières déclarations dans le nord du pays au sein de l'avifaune sauvage.
- **Europe** : Trois sous-types d'IAHP identifiés cette saison : H5N8 en majorité, H5N5 et H5N1.

Fiche rédigée en collaboration avec le LNR Influenza de l'Anses et l'OFB

Les informations traitées dans cette fiche couvrent la saison hivernale 2020/2021 depuis la détection du premier cas au Pays-Bas le 17/10/2020 (confirmé le 20/10). En complément, [une note dédiée à l'influenza aviaire](#), mise à jour le jeudi, est disponible sur le site internet de la Plateforme ESA.

Les nombreuses confirmations rapportées cette semaine en Allemagne, en Belgique, au Danemark, en France, en Irlande, aux Pays-Bas, au Royaume-Uni, en Suède et pour la première fois cette saison en Croatie et en Italie, indiquent une forte dynamique d'infection par des virus H5 hautement pathogènes (appartenant à au moins trois sous-types rapportés : H5N1, H5N5 et H5N8) au sein de l'avifaune sauvage dans l'ouest de l'Europe. La chronologie des détections chez les volailles est variable selon les pays et sans dépendance apparente d'une détection préalable chez les oiseaux sauvages ou captifs dans les pays touchés. L'incidence croissante des foyers d'infections chez les volailles confirme un risque élevé de nouvelles introductions de ces virus dans les élevages des pays déjà touchés et alerte sur le risque également élevé d'introduction du virus dans d'autres pays européens. Étant donné que la dynamique d'infection est présente dans un couloir actif de migration descendante en amont de la France, cette situation alertait également depuis plusieurs semaines sur le risque d'introduction de ces virus en France. Un premier foyer a été détecté en Haute-Corse (2B) le 16/11/2020. Cela souligne l'importance de maintenir une vigilance particulière sur tout le territoire français pour détecter précocement tout nouveau foyer ou cas sauvage. La vigilance et l'application des mesures de biosécurité pourront permettre d'éviter de nouvelles introductions ou transmissions au sein du compartiment domestique/élevages.

Le foyer de Haute-Corse est situé dans une commune de zone à risque particulier, au sein d'un magasin de jardinage. Le rayon animalerie comprend à la fois des volailles de rente et également des oiseaux d'ornement. L'origine de la contamination n'est pas connue à ce jour, elle peut être liée aux mouvements dans l'avifaune sauvage ou à des mouvements commerciaux de volaille domestique ou d'oiseaux d'ornement. Un deuxième foyer a été confirmé dans une autre animalerie située dans le département des Yvelines (78), le 19/11/2020. L'enquête épidémiologique amont est en cours mais les deux établissements ont reçus des oiseaux en provenance d'un même fournisseur.

Les enquêtes épidémiologiques "aval" se poursuivent afin de rechercher les oiseaux vendus et d'identifier d'éventuels foyers secondaires.

Pathogénicité des souches d'influenza

La différenciation entre les virus hautement et faiblement pathogènes se fonde sur les résultats des tests de laboratoire définis dans le Manuel des tests de diagnostic et des vaccins pour les animaux terrestres de l'OIE.

Cette caractérisation est spécifique aux volailles et généralement applicable aux oiseaux d'autres espèces que Gallus, mais ne peut pas être directement extrapolée aux espèces appartenant à d'autres classes et susceptibles d'être infectées par les virus de l'IA, dont les humains (lien : [manuel terrestre de l'OIE](#))





INFLUENZA AVIAIRE HAUTEMENT PATHOGENE EN EUROPE



Incidence hebdomadaire en Europe

Au 22/11/2020 inclus, un total de vingt-et-un foyers domestiques, six foyers dans l'avifaune captive et 363 cas dans l'avifaune sauvage ont été confirmés en Europe depuis le 20/10/2020.

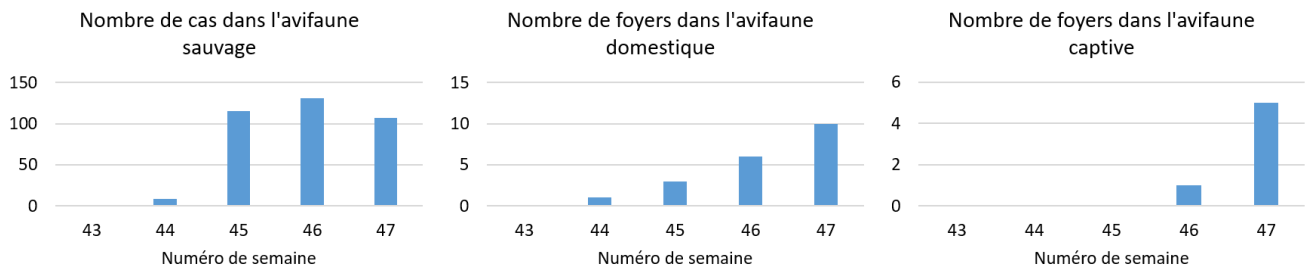


Figure 1. Nombre de cas ou foyers d'IAHP H5 par compartiment d'avifaune en Europe, confirmés entre le 20/10 et le 22/11/2020 inclus (source : Commission européenne et DGAL le 23/11/2020). **Attention, les échelles en ordonnée sont distinctes pour chaque compartiment**

Distribution géographique

La distribution géographique des foyers et cas d'IAHP en Europe est présentée dans le Tableau 1 et la Figure 2. Les espèces sauvages et domestiques impliquées dans les cas et foyers d'IAHP en Europe sont données dans le Tableau 2.

Tableau 1. Nombre de foyers domestiques et cas dans l'avifaune (sauvage ou captive) d'IAHP H5 confirmés en Europe par pays du 20/10 au 22/11/2020 inclus (source : Commission européenne ADNS et DGAL le 23/11/2020)

Pays	Compartiment	Date de première confirmation	Nombre de foyers et cas confirmés		Sous-types identifiés pour l'ensemble des cas de la saison 2020			
			pour la saison 2020	du 16/11 au 22/11	H5Nx	H5N1	H5N5	H5N8
Allemagne	Sauvage	30/10/2020	275	68	7	1*	6	262*
	Domestique	04/11/2020	10	5	/	/	1	9
Belgique	Sauvage	13/11/2020	6	3	/	/	/	6
Croatie	Domestique	21/11/2020	1	1	/	/	/	1
Danemark	Sauvage	05/11/2020	30	22	2	/	1	27
	Domestique	16/11/2020	1	1	/	/	/	1
France	Domestique	16/11/2020	2	2	/	/	/	2
Irlande	Sauvage	06/11/2020	3	2	/	/	/	3
Italie	Sauvage	20/11/2020	2	2	2	/	/	/
Pays-Bas	Sauvage	20/10/2020	41	7	/	4	1	36
	Domestique	29/10/2020	4	/	/	/	/	4
	Captive	10/11/2020	5	4	/	/	/	5
Royaume-Uni	Sauvage	08/11/2020	6	3	/	/	/	6
	Domestique	02/11/2020	2	/	/	/	/	2
	Captive	20/11/2020	1	1	/	/	/	1
Suède	Domestique	16/11/2020	1	/	/	/	/	1
Total Europe	Sauvage	20/10/2020	363	107	11	5	8	340
	Domestique	29/10/2020	21	9	0	0	1	20
	Captive	10/11/2020	6	5	0	0	0	6

* dont un cas mixte H5N1/H5N8 (Allemagne, oiseaux captifs)





INFLUENZA AVIAIRE HAUTEMENT PATHOGENE EN EUROPE

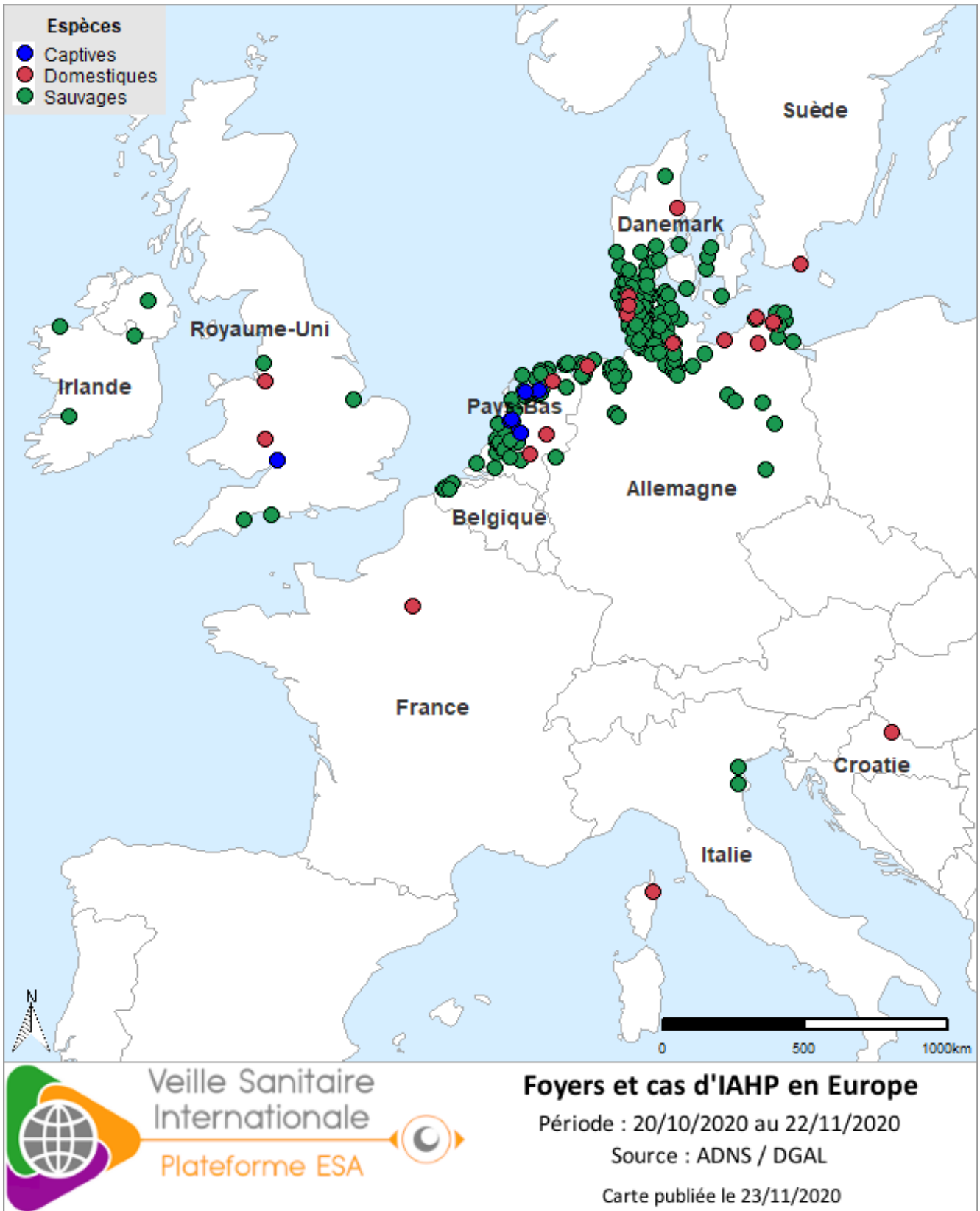


Figure 2. Localisation des cas sauvages et foyers domestiques d'IAHP H5 en Europe confirmés entre le 20/10 et le 22/11/2020 (source : Commission européenne et DGAL le 22/11/2020)





INFLUENZA AVIAIRE HAUTEMENT PATHOGENE EN EUROPE



Espèces concernées

Tableau 2. Liste des espèces sauvages et domestiques impliquées dans les cas et foyers d'IAHP en Europe et nombre de déclarations ADNS associées en Europe et par pays (code ISO), du 20/10 au 22/11/2020 inclus (source : Commission européenne et DGAL le 23/11/2020). Certaines déclarations listent plusieurs espèces.

	Total Europe	BE	DE	DK	FR	GB	HR	IE	IT	NL	SE
Espèces d'avifaune sauvage											
Bernache nonnette (<i>Branta leucopsis</i>)	142		118	17						7	
Oie cendrée (<i>Anser anser</i>)	57		43	1		2				11	
Canard siffleur (<i>Mareca penelope</i>)	35		28			1			1	5	
Buse variable (<i>Buteo buteo</i>)	19		11	5						3	
Canard colvert (<i>Anas platyrhynchoswas</i>)	18		14						1	3	
Lariné (espèce non précisée)	13		13								
Cygne tuberculé (<i>Cygnus Olor</i>)	10	1				1		1		8	
Faucon pèlerin (<i>Falco peregrinus</i>)	9		5	3				1			
Courlis (<i>Numenius</i>)	8		8								
Goéland argenté (<i>Larus argentatus</i>)	6	1	5	1							
Oie des moissons (<i>Anser fabalis</i>)	6		4							2	
Bernache cravant (<i>Branta bernicla</i>)	4		2	1		1					
Bernache du Canada (<i>Branta canadensis</i>)	3					3					
Courlis cendré (<i>Numenius arquata</i>)	3	1		1				1		1	
Goéland marin (<i>Larus marinus</i>)	3		3								
Mouette rieuse (<i>Chroicocephalus ridibundus</i>)	3		3								
Sarcelle d'hiver (<i>Anas crecca</i>)	3		1						1	1	
Accipitriformes	2		2								
Anseriné	2		2								
Epervier d'Europe (<i>Accipiter nisus</i>)	2		1	1							
Faucon crécerelle (<i>Falco tinnunculus</i>)	2		2								
Hibou grand-duc (<i>Bubo bubo</i>)	2		2								
Canard chipeau (<i>Anas strepera</i>)	1			1							
Chouette hulotte (<i>Strix aluco</i>)	1		1								
Courlis cendré (<i>Numenius arquata</i>)	1	1									
Cygne noir (<i>Cygnus atratus</i>)	1					1					
Eider à duvet (<i>Somateria mollissima</i>)	1		1								
Espèce(s) non précisée(s)	1					1					
Grue (<i>Gruidae</i>)	1		1								
Hibou des marais (<i>Asio flammeus</i>)	1									1	
Huitrier pie (<i>Haematopus ostralegus</i>)	1		1								
Oie rieuse (<i>Anser albifrons</i>)	1	1								1	
Oie sauvage du Canada (<i>Anser canadensi</i>)	1		1								
Pie bavarde (<i>Pica pica</i>)	1	1									
Pygargue à queue blanche (<i>Haliaeetus albicilla</i>)	1		1								
Strigiformes	1		1								
Tadorne de Bellon (<i>Tadorna tadorna</i>)	1					1					
Espèces d'avifaune domestique et captive											
Multiespèce	6		6								
Pondeuses	5		3							2	
ND	5									5	
Gallus	4			1		2				1	
Dindes chair	3		1				1				1
Autres domestiques : animalerie ...	2				2						
Canards	1									1	
Dendrocygninae	1					1					





Phylogénie

D'après les séquences du génome entier du virus H5N8 détecté dans le premier cas d'infection déclaré aux Pays-Bas (Beerens *et al.*), celui-ci appartient au clade 2.3.4.4b et est apparenté à des virus H5N8 ayant circulé en Égypte en 2018-2019, ainsi qu'en Europe et en Asie en 2016-2017. Ce virus est distinct des virus de l'IAHP H5N8 de même clade qui avaient circulé en Allemagne et dans plusieurs pays d'Europe de l'Est, de décembre 2019 à juin 2020.

Une analyse phylogénétique plus complète a été réalisée par le LRUE à partir des séquences de 8 génomes complets de virus IAHP H5 identifiés chez des oiseaux domestiques ou sauvages aux Pays-Bas (H5N1 et H5N8), en Allemagne (H5N5 et H5N8) et au Royaume-Uni (H5N8) depuis octobre 2020. Cette analyse intégrait également 12 virus IAHP H5 détectés en Irak (H5N8), en Russie (H5N5 et H5N8) et au Kazakhstan (H5N8), à partir de mai 2020 ([EFSA: Avian influenza overview – update on 19 November 2020, EU/EEA and the UK](#)).

Les hémagglutinines H5 de ces 20 virus constituent un groupe génétique unique au sein du clade 2.3.4.4b et sont directement apparentés à des virus IAHP H5N8 ayant circulé en Égypte depuis 2017. Toutefois la structure des arbres phylogénétiques et les longues branches séparant les virus circulant actuellement en Europe des virus ancestraux potentiellement identifiés en Égypte suggèrent qu'il y ait des lacunes dans les données de séquences disponibles.

L'analyse des 7 autres segments génomiques a permis d'identifier 4 génotypes différents, résultant de réassortiments avec des souches de virus IAFP ayant circulé chez les oiseaux sauvages en Europe et en Asie :

- 1 génotype de virus IAHP H5N8 (Irak, Russie, Kazakhstan, Pays-Bas, Allemagne et Royaume-Uni) : celui-ci possède le même jeu de segments que l'un des 6 génotypes de virus IAHP H5N8 qui ont circulé au cours de la vague épizootique de 2016-2017 qui a touché l'Asie, l'Europe et l'Afrique. Il est différent des souches d'IAHP H5N8 qui ont circulé en Europe pendant le 1^{er} semestre 2020.
- 1 génotype de virus H5N1 (Pays-Bas) : celui-ci partage ses segments HA et M avec le génotype H5N8 précédent, les 6 autres segments ayant pu être acquis par réassortiments avec des virus IAFP. Ce génotype n'est pas apparenté aux virus H5N1 circulant en Asie du Sud-Est, qui ont été responsables d'infections chez l'Homme.
- 2 génotypes de virus H5N5 :
 - o 1 en Russie, dont le génome est identique au génotype H5N8, à l'exception du segment N5 apparenté à celui de virus IAFP identifié chez des oiseaux sauvages en Russie centrale,
 - o 1 en Allemagne, différent du précédent uniquement par son segment PA également apparenté à celui de virus IAFP de même origine que précédemment.

Toutes les analyses de séquences génomiques réalisées par le LRUE ont montré l'absence de mutations connues comme étant associées avec une adaptation du virus aux mammifères et avec une augmentation du potentiel zoonotique du virus. L'analyse du génome complet du virus identifié dans le premier foyer en France, réalisée par le LNR Anses Ploufragan, conduit aux mêmes conclusions.

Point sur les migrations au 02/11/2020 – source OFB (Office français de la biodiversité)

Les cas d'influenza aviaire déclarés aux Pays-Bas et en Allemagne sont cohérents avec les couloirs de migrations en lien avec les cas précédemment déclarés en Russie et au Kazakhstan (voir [BHVSI-SA du 03/11/2020](#)). Le territoire français est concerné par ces migrations qui battent leur plein actuellement ; le pic d'arrivées migratoires en France a souvent lieu en novembre chez de nombreuses espèces d'anatidés.

Outre ces mouvements selon des trajets et à des périodes assez prévisibles, les anatidés sont aussi très mobiles durant la totalité de leur période d'hivernage, se déplaçant facilement entre régions voire entre pays en fonction des disponibilités alimentaires et des conditions météorologiques. Il est donc nécessaire de rester vigilants jusqu'à leur départ en migration pré-nuptiale vers le nord-est, en fin d'hiver/début du printemps.

Référence

Nancy Beerens, Rene Heutink, Frank Harders, Marit Roose, Sylvia Pritz-Verschuren, Evelien Germeraad, Marc Engelsma

“Novel incursion of a highly pathogenic avian influenza subtype H5N8 virus in the Netherlands”, October 2020

doi: <https://doi.org/10.1101/2020.11.03.361634>





ALLEMAGNE - POURSUITE DES DETECTIONS

Les essentiels
<ul style="list-style-type: none"> • Allemagne : Poursuite des détections.
<ul style="list-style-type: none"> • Belgique : Approbation de la levée des zones réglementées PPA par la Commission européenne (Source : décision 2020/1741)
<ul style="list-style-type: none"> • France : La France est indemne, aucun cas n'a été déclaré au 23/11/2020 (source : DGAL).

EUROPE. Bilan hebdomadaire européen du 16 au 22/11/2020 inclus

Un total de 194 cas dans la faune sauvage² ou foyers domestiques a été déclaré sur cette période (NB : 146, 122 et 144 les trois semaines précédentes) (sources : Commission européenne ADNS et OIE WAHIS le 23/11/2020).

Le détail de la répartition de ces foyers domestiques et cas faune sauvage est présenté dans le tableau 1 et dans la figure 1. Le nombre de foyers domestiques ne reflète pas le nombre d'animaux infectés, la taille des exploitations pouvant varier (allant d'élevages familiaux à des élevages pouvant compter des centaines de milliers de porcs). De même, le nombre de cas faune sauvage ne représente pas le nombre d'animaux infectés mais le nombre de notifications concernant des cas faune sauvage. Certaines notifications peuvent en effet concerner des cas multiples.

Tableau 1. Nombre de foyers domestiques et cas faune sauvage non captifs de PPA déclarés en Europe depuis le 01/01/2020 et du 16 au 22/11/2020 (pays par ordre alphabétique) (sources : Commission européenne ADNS et OIE WAHIS le 23/11/2020). Pour les cas de faune sauvage, les notifications se font sur la base de tests sérologiques ou de tests virologiques positifs. Pour la Russie, seuls les foyers et cas situés en Europe géographique sont indiqués dans le présent tableau.

Pays	Nombre de foyers domestiques		Nombre de cas faune sauvage non captive	
	Déclarés depuis le 01/01/2020	Déclarés entre le 16/11 et le 22/11/2020	Déclarés depuis le 01/01/2020	Déclarés entre le 16/11 et le 22/11/2020
Allemagne	/	/	176	26
Belgique	/	/	3	/
Bulgarie	19	/	450	/
Estonie	/	/	60	1
Grèce	1	/	/	/
Hongrie	/	/	4054	37
Italie (Sardaigne)	/	/	36	3
Lettonie	3	/	262	4
Lituanie	3	/	197	1
Moldavie	2	/	30	/
Pologne	103	/	3631	62
Roumanie	915	23	744	18
Russie	69	2	62	4
Serbie	15	/	41	/

² A noter que certains pays font des déclarations uniques de cas multiples dans la faune sauvage, alors que d'autres ne déclarent que des cas individuels. Sont dénombrées ici les notifications.





PESTE PORCINE AFRICAINE (EUROPE, ASIE ET OCEANIE)



Slovaquie	17	/	354	13
Ukraine	119	/	4	/
Total	1266	25	9624	169

La densité des foyers domestiques et cas faune sauvage en Europe est représentée dans la figure 1.

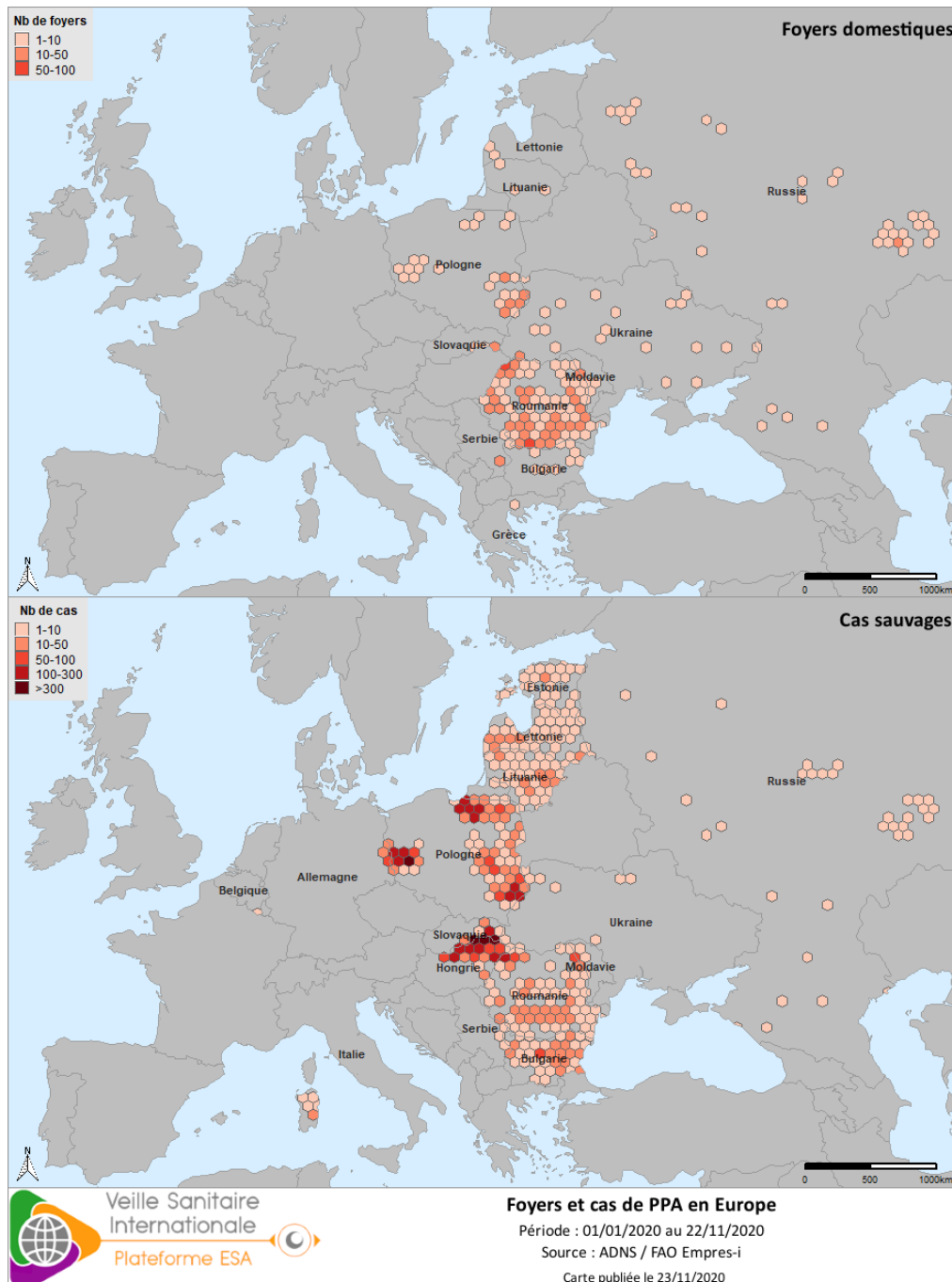


Figure 1. Densité des foyers domestiques (haut) et cas faune sauvage (bas) de PPA confirmés en Europe du 01/01 au 22/11/2020 (source : Commission européenne ADNS/FAO Empres-i au 23/11/2020).





PESTE PORCINE AFRICAINE (EUROPE, ASIE ET OCEANIE)



Une carte interactive des foyers domestiques et cas faune sauvage, mise à jour chaque mardi soir, est disponible sur le site de la Plateforme ESA ([lien](#)). Elle permet de générer des cartes et séries temporelles représentant l'évolution spatiale et temporelle des foyers, selon les périodes et zones géographiques d'intérêt.

Une carte interactive des différents zonages est disponible sur le site de la Commission européenne ([lien](#)).

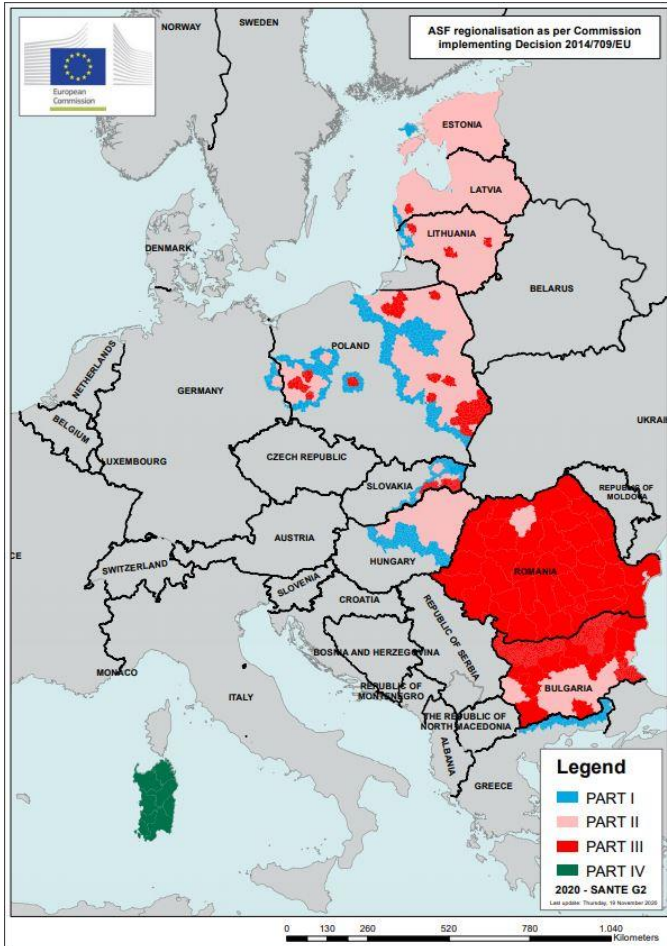


Figure 2. Représentation des zones réglementées de peste porcine africaine en Europe au 20/11/2020 (annexe de la décision 2014/709) (Source : [site de la commission européenne](#)).

Allemagne

Le virus de la peste porcine africaine (PPA) a été détecté pour la première fois en Allemagne et confirmé le 10/09/2020 chez une laie de 2-3 ans retrouvée morte dans un champ de maïs dans le Brandebourg (circonscription de Spree Neisse à la frontière de la circonscription d'Oder Spree) à environ 7 km de la frontière germano-polonaise (figure 1) (Source : Commission européenne ADNS au 13/09/2020, [article Pigprogress](#) du 16/09/2020, [site des autorités](#) du Brandebourg au 15/09/2020, [site FLI](#) au 18/09/2020, [note Plateforme ESA](#)).

La distance géographique jusqu'au cas polonais confirmé de PPA le plus proche (détecté le 22/02/2020) n'était que de 30 km. La proximité de la frontière germano-polonaise d'environ 6 km rend probable l'entrée d'un sanglier en migration. Cette hypothèse est compatible avec une vitesse de diffusion de la PPA dans la population des sangliers de 3 à 4 km par mois. Cependant, une introduction par l'Homme par des aliments contaminés ou une autre source ne peut être exclue. Selon les [statistiques allemandes](#) la densité porcine dans la zone concernée est faible (inférieure à 50 porcs par 100 ha). Les zones de forte densité de porcs sont situées plus à l'ouest dans les Länder de Rhénanie du Nord-Westphalie et Basse-Saxe.

Les autorités sanitaires allemandes mettent en place toutes les mesures européennes réglementaires. La construction d'une clôture électrique dans un rayon de 3 km autour de ce premier cas avait été initiée le 12/09/2020 ([site des autorités](#) du Brandebourg au 15/09/2020).





PESTE PORCINE AFRICAINE (EUROPE, ASIE ET OCEANIE)



Depuis la déclaration de ce cas, les autorités sud-coréennes, chinoises, argentines et japonaises ont fermé leurs frontières aux produits allemands d'origine porcine (Source : [média](#) au 11/09/2020).

Le 30/09/2020 un cas a été confirmé dans la circonscription de Märkisch Oderland, approximativement à 64 km au nord des cas détectés dans les circonscriptions de Oder Spree et Spree Neisse. Le 01/11/2020, un cas a cette fois été confirmé dans la circonscription de Görlitz dans le Land de Saxe, à environ 60 km au sud des circonscriptions de Oder Spree et Spree Neisse.

Compte tenu des distances séparant ces trois zones (dénommées dans le reste du texte zone nord; centrale et sud et représentées dans la figure 3), l'hypothèse d'une introduction unique de la PPA en Allemagne avec diffusion en tâche d'huile est fortement improbable. A une vitesse moyenne de diffusion connue pour la PPA d'environ 3 km/mois (source EFSA), il aurait fallu une période plus longue pour que la PPA couvre une zone aussi étendue. Les cas distants de la zone centrale pourraient être soit liés à de nouvelles introductions, soit à une activité humaine (source : [note de la Plateforme ESA du 30/09/2020](#)). Pour la zone nord, les premières investigations menées par le FLI sont en faveur d'une nouvelle introduction depuis la Pologne (Source : [Promed au 02/10/2020](#)).

A titre de comparaison, la distance qui a été observée en Belgique, après une introduction focale, entre les cas les plus éloignés était de l'ordre de 35 km. On peut considérer que l'Allemagne risque de devoir faire face à un large front épizootique le long de la frontière polonaise, qu'il sera probablement difficile de contenir.

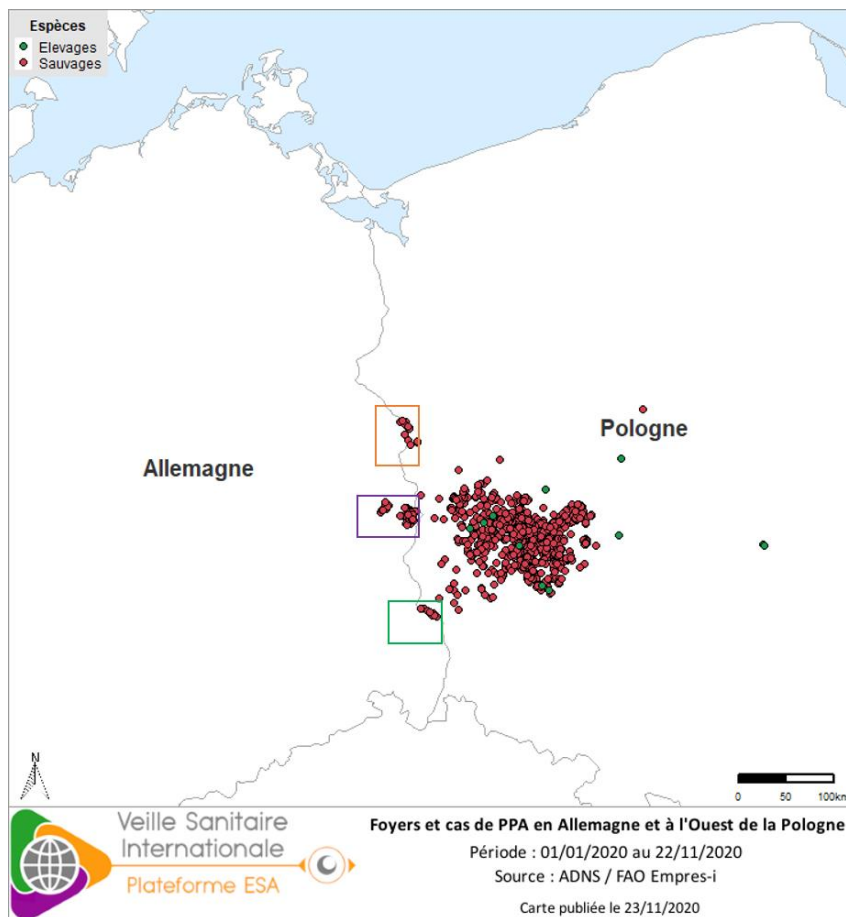


Figure 3. Localisation des cas de PPA confirmés en Allemagne et dans l'ouest de la Pologne entre le 01/01 et le 22/11/2020. Les rectangles orange, violet et vert matérialisent, respectivement, la zone nord; centrale et sud de l'Allemagne (source : Commission européenne ADNS et FAO/Empres-i au 22/11/2020).

Zone centrale

Dix-sept cas ont été déclarés entre le 16 et le 22/11 dans les circonscriptions de Oder Spree (Source : communauté européenne ADNS le 22/11/2020). Depuis le premier cas confirmé le 10/09/2020, 148 autres cas ont ainsi été notifiés dans cette zone proche de la frontière polonaise (Source : communauté européenne ADNS le 23/11/2020). Un cas avait





PESTE PORCINE AFRICAINE (EUROPE, ASIE ET OCEANIE)



été détecté le 31/10/2020 plus à l'ouest en dehors de la zone cœur initiale aux alentours de Friedland, au-delà de la zone blanche qui avait été mise en place début octobre 2020 (source : [Land du Brandebourg au 08/10/2020](#) et [cartes](#)). Au 17/11/2020, neuf cas avaient été trouvés dans cette nouvelle zone cœur. Ceci trace une extension vers l'ouest dans cette zone centrale (source : communauté européenne ADNS le 02/11/2020). Une deuxième zone cœur a donc été définie par les autorités du Brandebourg au sein de cette zone centrale.

Zone nord

Dans la circonscription de Märkisch Oderland, deux nouveaux cas ont été confirmés entre le 16/11 et le 22/11/2020 (source : communauté européenne ADNS le 22/11/2020). Cela porte à 17 le nombre de cas déclarés dans cette circonscription depuis le 30/09/2020 (date de confirmation des premiers cas). Ces cas se situent approximativement à 64 km des cas confirmés dans les circonscriptions de l'Oder Spree / Spree Neisse en zone centrale (Figure 1, source : communauté européenne ADNS le 22/11/2020). Deux cas ont été déclarés par les autorités polonaises les 06 et 09/11/2020 à environ 15 km des cas allemands.

Zone sud

La PPA a été détectée le 01/11/2020 dans le Land de Saxe (Krauschwitz, circonscription de Görlitz) à 60 kilomètres au sud de la zone centrale. Sept cas supplémentaires ont été détectés dans la circonscription de Görlitz (près de la ville de Podrosche) entre le 16/11 et le 22/11/2020 (source : commission européenne le 23/11/2020). La circulation virale dans cette 3^{ème} zone est donc avérée. Ces détectations sont partiellement expliquées par une intensification de la recherche de cadavres de sangliers dans la zone depuis le 11/11/2020 ayant mobilisé des centaines de personnes ([lien](#)). La clôture électrique qui était installée sur la rivière Neisse, frontière germano-polonaise, est désormais remplacée par une clôture permanente. La Bavière, indemne de PPA mais frontalière de la Saxe et détentrice d'un cheptel porcins conséquent (12 % du cheptel national en 2019, source : [eurostat](#)), devrait construire une barrière de 500 km de part et d'autres des autoroutes venant de Saxe, Thuringe et de la République tchèque ([lien](#)).

Ces cas en Saxe sont à rapprocher de deux cas qui ont été déclarés en Pologne le 23/10 et le 06/11/2020 à 10 km de la ville de Krauschwitz dans laquelle a été détecté le 1^{er} cas de cette zone sud et à 7 km de Podrosche.

Les mesures suivantes ont été mise en place dans les zones infectées : interdiction d'accès du public aux zones cœurs, suspension de la chasse, des activités agricoles et forestières, recherche, collecte et prélèvements des cadavres des sangliers, installation de clôtures électriques temporaires autour des zones cœurs, interdiction de la divagation des chiens, recherche aux alentours des cultures récoltées, mise en place d'une prime de 100-150 euros par carcasse de sanglier trouvée (Source: [Présentation GF-TADsEurope 23/11/2020](#)).

Belgique

Selon les données du gouvernement de Wallonie, entre le 13/09/2018 et le 17/11/2020, des prélèvements issus de 833 cadavres ou ossements de sangliers se sont révélés positifs au virus de la peste porcine africaine (PPA) parmi 5 422 sangliers analysés ou en cours d'analyse ; aucun nouveau cas positif n'a été confirmé depuis la découverte d'ossements contaminés le 03/03/2020 (source : [Service public de Wallonie au 20/11/2020](#) et Commission européenne ADNS au 22/11/2020). La répartition géographique des cas détectés entre le 13/09/2018 et le 17/11/2020 est mise à disposition par le service public de Wallonie (source : [Service public de Wallonie au 17/11/2020](#)). Les autorités belges ont déposé le 27/10/2020 une demande de recouvrement du statut indemne de peste porcine africaine auprès de la Commission européenne et de l'OIE (sources : communiqué de presse du ministère fédéral en charge de l'agriculture et <https://www.wallonie.be/fr/peste-porcine-africaine>). Le 20/11/2020, la Commission européenne a approuvé la levée des zones réglementées PPA en Belgique ce qui équivaut à une reconnaissance du statut indemne par l'UE (Source : [décision 2020/1741](#)). La demande formulée à l'OIE est toujours à l'étude. La vigilance reste néanmoins de mise afin de prévenir une seconde introduction de la PPA en Belgique (source : [communiqué de presse du ministère fédéral en charge de l'agriculture en date du 20/11/2020](#)).

France

La France est indemne de PPA, aucun cas n'a été déclaré au 23/11/2020 (source : DGAL). Du 16/09/2018 au 12/11/2020, 615 cadavres de sangliers ont été signalés au total sur l'ensemble du territoire métropolitain dont 573 ont été prélevés et testés par le réseau Sagir. Tous étaient négatifs pour la PPA (source : [réseau Sagir au 12/11/2020](#)). Afin de sensibiliser les voyageurs, les éleveurs et les chasseurs aux mesures de précaution à respecter pour ne pas introduire ou véhiculer le virus de la PPA en France, le ministère en charge de l'agriculture a lancé une campagne de communication ([campagne de communication "Peste Porcine Africaine" 2020](#)). Compte tenu de l'évolution favorable de la situation sanitaire en Belgique, un arrêté en date du 20/07/2020 autorise la reprise des activités professionnelles d'exploitation forestière à la frontière franco-belge (source : Légifrance au 02/08/2020 et ministère de l'agriculture et de l'alimentation au 02/08/2020). Il modifie l'arrêté du 19/10/2018 (source : Légifrance au 02/08/2020).





Pologne

Concernant la faune sauvage, depuis la confirmation de PPA sur une laie accidentée le 04/11/2019 dans l'ouest du pays, les cas faune sauvage confirmés se répartissaient dans deux zones situées dans l'est et dans l'ouest du pays. Dans ces deux zones 62 nouveaux cas ont été déclarés entre le 16 et le 22/11/2020 (Source : Commission européenne ADNS le 23/11/2020).

Concernant les foyers domestiques, deux avaient été déclarés en dehors des deux zones pré-citées respectivement le 16 et le 28/09/2020 à proximité de la ville de Kalisz. Ces foyers avaient donc engendré une nouvelle zone réglementée au centre de la Pologne (Figure 3). Aucun sanglier positif n'a été pour le moment détecté dans cette nouvelle zone réglementée (Source : Commission européenne ADNS le 09/11/2020). Alors que le nombre de foyers en Pologne était faible de janvier à mai 2020 (deux foyers), une recrudescence depuis juin 2020 a été observée (103 foyers déclarés entre le 05/06 et le 08/11/2020) (Source : Commission européenne ADNS le 09/11/2020). Ceci est cohérent avec les pics saisonniers constatés en élevage lors des années précédentes (Source : [rapport EFSA 30/01/2020](#)) et concerne les zones PPA ouest et est (source : Commission européenne ADNS le 19/10/2020).

Pour en savoir plus

- Une note dédiée à la PPA en Belgique, reprenant également les mesures de surveillance et de prévention mises en place contre la maladie en France, a été actualisée au 04/08/2020 et est disponible sur le site de la Plateforme ESA ([lien](#)).
- Les différentes actions de sensibilisation menées en France dans le cadre de la PPA sont disponibles sur le site de la Plateforme ESA ([lien](#)) et sur le site du ministère en charge l'agriculture ([lien](#)).
- Des informations sur la PPA sont disponibles sur le site de l'Anses ([lien](#)) et du ministère en charge de l'agriculture ([lien](#)).


ASIE/OCEANIE

La PPA a été détectée pour la première fois sur le continent asiatique en août 2018 en Chine, et se propage depuis dans la région, touchant actuellement 15 pays. Des informations plus précises sur chacun des pays sont disponibles sur le site OIE WAHIS ([lien](#)) et sur le site de l'OIE Asie/Pacifique ([lien](#)). Les dernières dates d'occurrence de foyers domestiques et de cas faune sauvage par pays sont disponibles dans un précédent bulletin ([lien](#)). Pour des informations plus récentes, voir le site de l'OIE Asie/Pacifique ([lien](#)).






Les dangers sanitaires pour lesquels l'évolution de la situation épidémiologique est faible ou nulle depuis plus de deux semaines mais pour lesquels un suivi hebdomadaire de la situation est maintenu sont traités dans la section suivante. Les derniers événements sanitaires sont rappelés (sur les deux dernières semaines). Un renvoi vers le dernier BHVSI-SA ou la dernière note bilan de la Plateforme sur le sujet est ajouté.

 **Influenza aviaire faiblement pathogène en Europe** : Un foyer dans la province de Pavie dans le nord de l'Italie

- Italie : un foyer H5Nx a été confirmé le 18/11/2020 au sein d'un élevage de 11214 volailles (*Gallus gallus*) et canards dans la province de Pavie (Lombardie) et déclaré comme un cas d'IAFP à l'ADNS (source : Commission européenne ADNS le 23/11/2020) .
- Angleterre : Un foyer d'IAFP H5N2 a été confirmé le 02/11/2020 dans le Surrey en Angleterre au sein d'un petit élevage mixte de 556 volailles ne participant pas au commerce international de volailles vivantes ou de produits avicoles (source : Commission européenne ADNS le 03/11/2020, notification OIE du 03/11/2020).

 **Rage en Europe** : deux nouveaux foyers déclarés en Moldavie, un nouveau cas en Roumanie

- **Moldavie** : le 64^{ème} foyer de rage de l'année 2020 a été confirmé le 19/11/2020 au sein d'un élevage de 56 bovins du nord du pays (source : Commission européenne ADNS au 23/11/2020). Un cas chez un bovin a été également confirmé le 18/11/2020 dans le nord de la Moldavie. Il s'agissait de l'unique bovin détenu au sein de l'exploitation, les autres animaux présents étant deux chats et un chien (source : Commission européenne ADNS au 23/11/2020).
- **Roumanie** : dans le nord du pays, un cas de rage a été confirmé chez un chien le 17/11/2020 (source : Commission européenne ADNS au 23/11/2020).

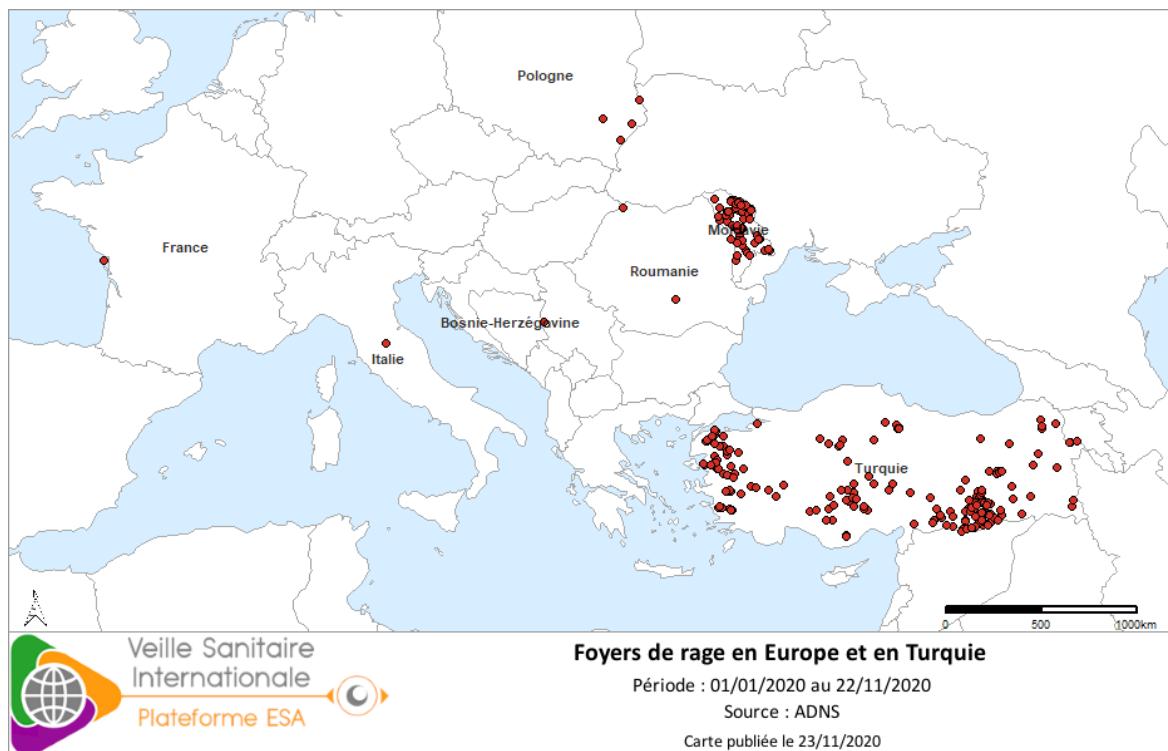


Figure 3. Localisation des foyers et cas de rage du 01/01 au 22/11/2020 en Europe et Turquie (source : Commission européenne ADNS au 23/11/2020). Pour la France, il s'agit d'un cas importé.

Est de l'Europe : Les données mises à disposition par la commission européenne et l'OMS-Europe montrent que dans les pays situés à l'Est des frontières de l'UE, la rage est enzootique. D'après les données ADNS, c'est le cas pour la Turquie et la Moldavie. En Ukraine et en Russie, la rage n'est pas déclarée au système ADNS. Cependant, la rage est aussi enzootique dans ces deux pays avec un nombre élevé de foyers domestiques et cas sauvages (Données OMS-





Europe). En Moldavie, quatre foyers et un cas ont été notifiés entre le 12 et le 16/10/2020. Les foyers concernent un bovin confirmé positif le 09/10/2020, un chat et un chien confirmés positifs respectivement le 09 et 15/10/2020, un cheval confirmé positif le 16/10/2020. Le cas concerne un renard mort suite à un accident de la route confirmé positif le 09/10/2020 et détecté dans le cadre de la surveillance active lié au plan d'éradication de la rage dans le pays (Commission européenne ADNS au 19/10/2020). La Moldavie a notifié 55 foyers et cas en 2020, toutes espèces confondues. En Turquie douze foyers bovins et un équin ont été notifiés le 13/10/2020 portant à 176 le nombre de foyers et cas notifiés en 2020 (source : Commission européenne ADNS au 19/10/2020).



Stomatite vésiculeuse aux Etats-Unis : aucun nouveau foyer déclaré, l'épizootie de 2020 est considérée terminée

Aucun nouveau foyer n'a été déclaré depuis celui déclaré au Texas le 08/10/2020 (Source : [USDA au 13/11/2020](#)). Le dernier rapport de situation concernant l'épizootie de 2020 a été édité le 13/11/2020 (Source : [USDA au 13/11/2020](#)). L'épizootie de 2020 aura débuté le 13/04/2020 avec la déclaration d'un cas identifié au Nouveau Mexique. Sept autres Etats ont ensuite été touchés : l'Arizona, l'Arkansas, le Kansas, le Missouri, le Nebraska, l'Oklahoma et le Texas. Au total, 326 exploitations ont été suspectées (dont 206 confirmées positives). Lors de l'épizootie de 2019, 1 144 exploitations avaient été suspectées dans huit Etats pour 472 confirmations ([rapport USDA au 06/01/2020](#)). Cette section n'apparaîtra pas dans le prochain bulletin, l'épizootie de 2020 étant considérée terminée.

Ce document créé dans le cadre de la Plateforme d'épidémiosurveillance en santé animale (ESA) peut être utilisé et diffusé pour tout ou partie par tout média à condition de ne pas apporter de modification au contenu et de citer la source comme suit " © <https://www.plateforme-esa.fr/>"

